

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 20 décembre 2021 à 19 h 30

En raison de la tendance à la hausse de cas de COVID-19, le gouvernement provincial a mis en place de nouvelles mesures en vigueur à compter du 20 décembre 2021, à 17 h. Les séances du Conseil doivent être tenues sans la présence du public et les membres devront prendre part, délibérer et voter pendant que la séance se déroule à distance. La présente séance peut être visionnée par webdiffusion en direct et en différé.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le maire Georges Bourelle et les conseillers Dominique Godin, Martin St-Jean, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss, Peggy Alexopoulos sont présents à distance par système de transmission vidéo.

AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques, Dominique Quirk, greffière adjointe sont présents à distance par système de transmission vidéo.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du lundi 20 décembre 2021 à 19 h 30

2021-12-450 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du lundi 20 décembre 2021 à 19 h 30, tel que soumis.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La greffière annonce le début de la période de questions.

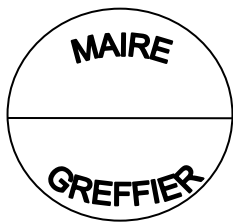
Un résident aimerait connaître les éléments détaillant l'étendue des travaux et les estimations de coûts qui ont contribué aux montants des postes 4-H et 4-I en 2022, 2023 et 2024. Il cherche à connaître les coûts estimés pour chaque élément du projet Imagine.

Son Honneur le maire répond que cette année, la Ville a décidé d'indiquer tous les projets inscrits au PTI. Cependant, les montants pour chaque projet ne sont pas indiqués afin de garder le processus d'appel d'offres le plus neutre possible et ainsi obtenir des prix plus avantageux de la part des soumissionnaires.

Une résidente exprime sa déception que le texte du « Programme triennal d'investissements 2022 - 2023 - 2024 » ne soit pas rédigé en français. Elle aimerait avoir une explication puisque la loi linguistique au Québec l'exige.

Son Honneur le maire explique que le document PTI produit vendredi était un document de travail. Nous avons produit le document bilingue qui a été publié plus tôt aujourd'hui.

Un résident demande pourquoi la Ville est encore l'une des rares villes à ne pas répondre à la Loi sur les cités et villes du Québec. Il lit une partie de l'article 473 et donne des exemples d'autres villes concernant le nombre de pages présenté dans leur PTI. Il veut savoir si le maire convient que la procédure de la Ville est de publier le budget détaillé de chaque projet lors du dépôt et de l'avis de motion d'un projet de règlement autorisant un emprunt de tous les projets d'immobilisations avant de demander des propositions. Il s'interroge si la façon dont la Ville procède donne un budget très précis aux soumissionnaires. Il explique que rendre public le budget, puis, un ou deux mois plus tard,



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

publier un appel d'offres pour ce même projet est le problème et non les détails du PTI.

M. Patrice Boileau, directeur général, explique que la Ville se conforme à la loi. Il ajoute qu'en fait, la Ville fait partie de 50 % des municipalités de moins de 100 000 résidents qui suivent les règles annoncées récemment par la Commission municipale du Québec. Il rappelle au résident que ce n'est pas le fait que le Maire soit d'accord ou non qui est important, c'est plutôt de suivre les règles, ce que fait la Ville. Il répond que la façon de procéder de la Ville ne donne pas de budget précis aux soumissionnaires, car le montant n'est pas public. M. Boileau précise que la seule occasion où un montant devient public est lorsque nous préparons un règlement d'emprunt qui compte pour 14 % de l'ensemble du programme d'immobilisations en 2022. Il réitère que la Ville veille à effectuer ce qui est dans l'intérêt de la Ville.

La période de questions se termine à 19 h 50.

30. FINANCES ET TRÉSORERIE

30.1 Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

2021-12-451 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

95. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance extraordinaire à 19 h 52.

MAIRE

GREFFIÈRE